

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2025_034 du samedi 27 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq à 09 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, GABRIEL Didier, SELETTI Marie Dominique, BROS FACER Virginie

Absent : /

Procuration : /

Secrétaire de séance : COT Mélanie

Date de convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 16/09/2025

Avis sur la modification des statuts du SMDEA

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du projet de modifications des statuts du SMDEA.

Elle présente le projet transmis par le SMDEA et informe le Conseil Municipal que la CCAL pour sa part a déjà délibéré à l'unanimité ce projet.

Les modifications ont pour buts, par la création d'une instance intermédiaire de comité de territoire, où chaque commune a un élu, afin d'établir une proximité dans le lien au territoire et dans une gestion au plus proche. Au sein de ce comité, pour notre canton, 3 représentants seront élus pour être délégués au comité syndical. 3 autres représentants seront élus au sein de la CCAL amenant à un total de 6 délégués issu d'Arize-Lèze.

Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

Considérant que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

Considérant que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification de ses statuts,

Considérant qu'un recensement des avis sera présenté en Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts,

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025

Date de reception de l'AR: 07/10/2025

009-210900841-DE_2025_034-DE

A G E D I

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue.

Fait et délibéré à Castex, le 27/09/2025

La secrétaire de séance,
COT Mélanie

Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 07 OCT. 2025
Après dépôt en sous-préfecture le 07 OCT. 2025
Après publication ou notification le 07 OCT. 2025

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de réception de l'AR: 07/10/2025
009-210900841-DE_2025_034-DE
A G E D I